



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 avril 2021

L'an deux mil vingt-un et le sept du mois d'avril

à 20 heures

s'est réuni le Conseil Municipal de Saint-Laurent d'Olt

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

VIOULAC A. BALITRAND M. BERGONNIER P. BIAU JM. CALY M. DODINET E. FAYET N.
LAFON W. LAURIOL N. LEMONTZIS A. MEILLET MN. SCHMIT A. VAYSSADE C. VAYSSIE L.

Absent : Vincent LOMBARD

Le dernier compte rendu est approuvé à l'unanimité.

❖ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS :

Les comptes administratifs des différents budgets ont été votés à l'unanimité comme suit :

Commune :

Fonctionnement :	dépenses :	474 936.16	
	recettes :	697 447.59	excédent : 222 511.43
Investissement :	dépenses :	537 224.41	
	recettes :	342 806.59	déficit : 194 417.82
Résultat global de l'année 2020 : + 28 093.61			

Compte administratif 2019 + compte administratif 2020 = + 199 346.60

Camping :

Fonctionnement :	dépenses :	41 928.21	
	recettes :	39 192.93	déficit : 2 735.28
Investissement :	dépenses :	24 389.64	
	recettes :	24 344.73	déficit : 44.91
Résultat global de l'année 2020 : - 2 780.19			

Compte administratif 2019 + compte administratif 2020 = + 53 697.96

Station-service :

Fonctionnement :	dépenses :	40 789.58		
	recettes :	10 380.26	déficit :	30 409.32
Investissement :	dépenses :	3 238.00		
	recettes :	7 167.03	excédent :	3 929.03
Résultat global de l'année 2020 :		26 480.29		

Compte administratif 2019 + compte administratif 2020 : + 49 009.62

Assainissement :

Fonctionnement :	dépenses :	68 436.48		
	recettes :	37 385.82	déficit :	31 050.66
Investissement :	dépenses :	24 455.81		
	recettes :	60 502.09	excédent :	36 046.28
Résultat global de l'année 2020 :		4 995.62		

Compte administratif 2019 + compte administratif 2020 = + 22 881.75

❖ VOTE DES TAXES :

Monsieur le Maire propose aux élus de ne pas augmenter les taxes appliquées cette année. Le Conseil après discussion et délibération décide à l'unanimité de reconduire sans augmentation les taux déjà en vigueur.

❖ VOTE DES BUDGETS :

Commune : Le budget primitif s'équilibre en :

Section de fonctionnement :	749 063.84 € en recettes et dépenses
Section d'investissement :	1 451 337.38 € en recettes et en dépenses

Camping : le budget s'équilibre en :

section de fonctionnement :	28 795.35 € en recettes et en dépenses
section d'investissement :	89 270.61 € en recettes et en dépenses

Station-service : le budget s'équilibre en :

Section de fonctionnement :	15 543.44 € en recettes et en dépenses
-----------------------------	--

Section d'investissement : 51 872.18 € en recettes et en dépenses

Assainissement : le budget s'équilibre en :

Section de fonctionnement : 50 144.56 € en recettes et en dépenses

Section d'investissement : 38 872.19 € en recettes et en dépenses

Lotissement « les Prés de Blanquefort » : le budget s'équilibre en :

Section de fonctionnement : 174 955.65 € en recettes et en dépenses

Section d'investissement : 135 859.38 € en recettes et en dépenses

Les budgets sont votés un par un et adoptés à l'unanimité.

❖ **RECRUTEMENT DES SAISONNIERS :**

Plusieurs candidatures sont arrivées en mairie pour le poste d'accueil au camping et pour le poste de renfort aux agents techniques.

Une pré-sélection avait été faite par le Bureau et deux candidats ont été proposés au Conseil.

Deux membres du Conseil, apparentées aux candidats n'ont pas participé au débat ni au vote.

Les deux personnes retenues sont : Monsieur Némé SCHMIT pour la partie technique et Madame Gwenola BIAU pour le poste camping. Ils seront reçus très prochainement en mairie afin de régler les détails de l'embauche et les plannings.

❖ **DELIBERATIONS :**

1- Monsieur le Maire expose que, pour le besoin de financement du projet médiathèque et en attendant la réception des subventions accordées, il y a lieu de procéder à un emprunt.

Plusieurs banques ont été sollicitées et, après approbation du Conseil municipal, le Crédit Agricole sera retenu pour un prêt de 260 000 euros.

Délibération approuvée à l'unanimité.

2- Une convention a été rédigée concernant l'utilisation de la parcelle SAVY, située en bordure du Lot, au Pont.

La question avait été soulevée lors d'un conseil précédent, relative au problème de ce secteur, utilisé comme espace de détente et situé sur le domaine privé.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention qui sera envoyée au propriétaire et expose les modalités d'utilisation de cet espace afin de continuer à pouvoir en disposer tout en réduisant au maximum les nuisances pour les riverains.

Une délibération sera prise après signatures des parties afin de ratifier cette convention pour une durée de neuf années.

La convention est approuvée par le Conseil à l'unanimité.

3- Monsieur Triollet et Madame Lejolivet, acquéreurs d'une maison située à Signelong étaient entrés en contact avec la mairie afin de demander l'acquisition du terrain qui jouxte leur nouvelle propriété, cadastré sous le numéro AW 191. Ils souhaiteraient également proposer à la commune le déplacement du chemin public qui relie la route de la Gare à la partie haute du lotissement de Signelong. Pour cela et lors de la vente de la parcelle 191, qu'une emprise de largeur égale au chemin actuel soit réservée.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, pour ce faire, de lancer une enquête d'utilité publique aux fins de déclasser le chemin actuel. Un affichage en mairie sera fait en temps voulu.

La délibération est adoptée à l'unanimité

4- Monsieur le Maire donne lecture de la liste des entreprises retenues par la commission d'appel d'offres pour la médiathèque :

lot 1 :	gros œuvre démolition :	MARTINAZZO BTP
lot 2 :	couverture étanchéité :	PELAT Eric
lot 3 :	menuiseries ext. serrurerie	CENTRE ALU
lot 4 :	cloisons sèches isolation :	SOLIGNAC Yohann
lot 5 :	menuiseries intérieures :	GROUSSET Philippe
lot 6 :	chape carrelage faïence :	SOLIGNAC Yohann
lot 7 :	peinture :	GASTON SAS
lot 8 :	électricité :	LUCHE François
lot 9 :	plomberie chauffage :	BERTRAND MORETTIN
lot 10 :	ascenseur :	AUVERGNE ASCENSEUR
lot 11 :	désamiantage :	AMIANTE INGENIERIE
lot 12 :	nettoyage :	SARL CLEAN

Une délibération est prise afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer les ordres de service ainsi que toutes les autres pièces de ce marché.

5- Une procédure d'alignement a été effectuée pour la maison Martin à Estables. Après le passage d'un géomètre et la rédaction des divers documents, Monsieur le Maire demande aux élus de l'autoriser à signer les actes officiels.

6- La même procédure d'alignement a été faite au niveau de la propriété Grousset et il est également nécessaire de délibérer pour autoriser le Maire à signer les actes.

Délibérations adoptées à l'unanimité.

7- Concernant les deux agents supplémentaires recrutés pour la saison estivale, une délibération est nécessaire afin d'acter leur embauche et de pouvoir procéder au règlement de leur salaire.

Délibération adoptée à l'unanimité.

❖ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire rappelle aux élus les prochaines élections départementales et régionales qui se tiendront les 13 et 20 juin 2021, **à la salle polyvalente.**

Prochain conseil : le 26 mai 2021 à 20 heures.